

Séance du 2 août 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 23.07.2024

Date d'affichage 23.07.2024

Objet de la délibération

LUDO-MEDIATHEQUE :
règlement intérieur et
convention de volontariat

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 6 août 2024 Et publication du 6 août 2024

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES



l'an deux mille vingt quatre
et le 2 août

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Julien Lageste et Pierre Lanquetin

Excusés : Mmes Camille Dulamon, Solange Lassalle, Mrs Jean-Marc Castets, Denis Lacape, Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture officielle de la Ludo-Médiathèque est prévue pour le mois d'octobre.

Il rappelle également le souhait de la collectivité d'intégrer les bénévoles dans ce projet à vocation sociale.

Ainsi, pour un meilleur fonctionnement et pour permettre à chacun de connaître ses droits et ses devoirs, deux documents ont été établis et envoyés aux conseillers municipaux pour prise de connaissance :

- Le règlement intérieur ayant pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de la Ludo-Médiathèque : conditions d'accès et d'inscriptions, règles d'utilisation des différents services proposés...
- La convention d'engagement réciproque à destination de tous les bibliothécaires volontaires (bénévoles) qui souhaitent participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Ludo-Médiathèque et la convention d'engagement réciproque
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le règlement intérieur et une convention avec chaque bibliothécaire bénévole.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

